

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Notes
articles 10. Il serait à désirer que les enfants qui sortent de la classe du 2^e Régent à l'âge de 10 ans la continuent jusqu'à douze, et qu'il ajoutât à ses enseignements de lecture, les principes d'écriture, d'Arithmétique et de Musique, le 1^{er} Régent se trouveroit par là un peu déchargé du nom d'enfants, et ceux qui monteroient à la classe des grands seroient mieux préparés qu'ils ne le sont pour l'ordinaire.

article 12: Les écoles devraient en été & sur tous les Dimanches être plus fréquentées qu'elles ne le sont, l'expérience démontre que les enfants oublient en été à peu près ce qu'ils avoient appris en hyvers, et il faut toujours recommencer en Automne à nouveaux frais.

16° En tout comptant 110 Livres.

A: 104 Livres en argent, 1111 Sac d'orge, et la jouissance d'un jardin comme il est dit article 13. lettres b. & c.

a: Le Sac d'orge se tiroit sur les Dîmes de la paroisse.

d: La commune paye les 104 Livres au 1^{er} Régent. Elle donne 34 Livres de pension en argent au Second Régent.

Fait aux Bionz le 13^e Mars 1799.

Antoine Benjamin Berner Regent.

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école? *Charbonnières.*a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé? *Grand Village, & hameau.*b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il? *Ce n'est pas une Commune elle appartient à la Commune du Lieu.*c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il? *De la paroisse du Lieu, et de l'Agence du Lieu.*d. District *Vallée du Lac de Joux.*e. Canton *Du Nivernais.*

2°. Eloignement des maisons appartenant au ressort de chaque école. *Environ 2 Lieues la Circonférence du premier 1/4 de Lieue contient seize Maisons, et celle du Second Cinq*

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenant au ressort de chaque école. *Les Crotets, Billard, La Corne, Haut Des Prés, L'Epine, Bon Port.*

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c. *Les Crotets Cinq minutes, Billard Dix minutes, La Corne et Haut Des Prés Un quart de Lieue, L'Epine et Bon Port Demie Lieue.*

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent? *Les Crotets Cinq enfants, Billard point, La Corne Dix enfants, Haut Des Prés Trois enfants, L'Epine Trois enfants, Bon Port point.*

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence? *Quart de Lieue, et Une Lieue.*

a. Leurs noms. *Le Pont, Le Pechay, et le Lieu*

b. Leurs distances réciproques. *Le Pont a quart de lieue à l'orient, le Pechay a quart de lieue à l'occident, et le Lieu a Une Lieue aussi à l'occident.*

I I.

INSTRUCTION.

5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école? *A Lire, à écrire, et les quatre premières Règles d'Arithmétique, outre. Cela les principes de la morale, et de la Religion Chrétienne Reformée.*

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle? *On tient l'école toute l'année, mais on donne quelques semaines de congé pour les ouvrages de la Campagne, et pour les récoltes.*

7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage? *La Sainte Bible, Le nouveau Testament, Les Psaumes, le Catéchisme d'ostervald, et le Petit et Grand de Superville.*

8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés? *Il n'y a point de Réglemens que pour la tenue des écoles et pour leur nombre, et ils sont exactement suivis.*

9°. Durée de l'école chaque jour? *Trois heures le matin, Trois heures après midi, et Deux heures la soirée pour la Religion en hiver.*

10°. Les enfans font-ils distribués ou classés? *Les plus avancés forment Une Volée, et Ceux qui sont moins avancés, ou qui commencent Une autre.*

I I I.

RELATIONS PERSONNELLES.

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? *Le Bailli de Romainmôtier & de quelle manière? Le Pasteur lui présentait les Deux Sujets qui Croiait les plus capables et le Bailli en nommait Un des Deux.*

b. D'où est-il? *Des Charbonnières*

c. Son nom *Henri-Frédéric Rochat*

(3)

d. Son âge. *Quarante ans.*

e. Sa famille, combien d'enfans a-t-il? *Une femme, et Sept enfans.*

f. Depuis combien de tems est-il instituteur? *Depuis Dix & Sept ans.*

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente? *Dans les Charbonnières, Charpentier.*

h. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles sont-elles? *Non.*

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école? *Septante & Un enfans.*

a. En hiver, *généralement tout, soit garçons ou filles.*

b. En été, *De Trente à quarante.*

I V.

RAPPORTS ECONOMIQUES.

13°. Biens & fonds de chaque école.

a. Possède-t-elle de pareils fonds? *Elle possède Environ quatre Boises de Champ, et Vingt & huit Ecus petits en argent.*

b. Quelle en est la valeur? *Les quatre poses ont été évaluées à Trente Six Ecus petits pour faire la pension.*

c. Source des revenus. *De la Commune qui paye les Régents.*

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres? *Non.*

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien? *On ne paye Rien.*

15°. Bâtiment de l'école. *Il y a Une Chapelle.*

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré? *Elle est Vieille.*

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment? *La Chapelle sert à faire les écoles en été.*

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix? *Le Village où le public loue Une Chambre pour faire l'école en hiver.*

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école. *Le Public*

114

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école? *Quatre poses de Champ Comme il est dit & vingt & huit Ecus petits en argent le tout fait 64 Ecus petits*
 A. En argent, bled, vin, ou bois? *En argent Comme il est dit, en bled Rien, en Vin Rien, En bois Rien.*

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de *De la Commune qui Paye les Régents*

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis? *Rien*
 - b. Ou des sommes assignées & payées à l'école? *Il n'y en a point*
 - c. Fondations? *Rien*
 - d. Caisses communales? *Il n'y en a point*
 - e. Biens d'église? *Rien*
 - f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit? *Point*
 - g. De biens-fonds? *Comme il est dit*
 - h. Ou d'autres capitaux quelconques? *Point*

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accéder, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Et ay Signé aux Charbonnières Ce 26 Mars 1799 Henri-Frédéric Rochat Régent

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

- 1°. NOM de l'endroit où est située l'école? *1° - Le Lieu*
- a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé? *a - Grand Village*
 - b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il? *b - Chef lieu de la Commune de ce nom*
 - c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il? *c - De la paroisse du Lieu et de l'Agence du Lieu*
 - d. District? *d - Vallée du Lac de Joux*
 - e. Canton? *e - Canton du Léman*
- 2°. Eloignement des maisons appartenant au ressort de chaque école. *2° - Environ 3/4 de lieue la Circonférence du premier quart de lieue contient deux maisons, celle du second huit - 3 Celle du troisième Cinq*
- (Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)
- 3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenant au ressort de chaque école. *3° - Le Charoux la Frasse Les Plaines*
- a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c. *a. - Le Charoux 1/4 de lieue; la Frasse 1/4 de lieue; Les Plaines 3/4 de lieue*
 - b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent? *b. - Le Charoux 5 Enfants; la Frasse 20 enfants; Les Plaines - 2 enfants.*